

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Yannick MORIN

Avis du CESER sur les dossiers du Conseil régional

« Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de programmation des financements européens » 2014-2020 et 2021-2027

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de la délégation attribuée au Président du Conseil régional en matière de mise en œuvre des fonds européens dont la Région est Autorité de gestion régionale ou organisme intermédiaire (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP pour la programmation 2014-2020 et FEDER, FSE+, FEAMPA pour 2021-2027), les deux bordereaux de rendu compte présentent l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes sous gestion régionale pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 et rendent compte des aides programmées depuis le précédent bilan.

Auparavant assuré en commission permanente, ce rendu compte sera dorénavant régulièrement assuré devant l'assemblée régionale.

Pour la programmation 2014-2020, au total, 1,224 Md€ de fonds européens structurels et d'investissement ont été déployés en Bretagne, soit la totalité des enveloppes financières confiées en gestion au niveau régional. Plus de 1 Md€ sont aujourd'hui payés aux bénéficiaires pour cofinancer leurs projets en Bretagne.

Pour la programmation 2021-2027, dont la sélection des projets a démarré à l'automne 2022, 184,8 M€ de fonds européens structurels et d'investissement ont été déployés en Bretagne. Et plus de 7,1 M€ sont aujourd'hui payés aux bénéficiaires pour cofinancer leurs projets.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie cette communication régulière qui, en plus des informations données dans les différentes instances de suivi de la programmation européenne (comité de suivi des fonds européens, commission régionale de programmation européenne), permet de se tenir informé de la consommation réelle des fonds, de leurs retombées sur le territoire et des éventuelles difficultés rencontrées.

Les données présentées permettent de rendre compte à la fois avec précision et clarté de la situation d'avancement financier des programmes. Le CESER avait proposé dans son avis sur le RADD 2023 que ces tableaux de suivi soient repris dans le RADD, il ne peut donc que saluer qu'ils soient présentés dans ces documents de rendu compte. Une articulation entre ces documents de rendu compte et le RADD pourrait être imaginée car les deux documents proposent une lecture complémentaire de l'avancement de ces dossiers très techniques que sont les fonds européens.

Concernant la gestion de ces fonds, comme présenté dans son avis sur le Budget primitif 2025, le CESER salue la programmation de l'ensemble de l'enveloppe financière européenne pour 2014-2020, avec une clôture des paiements prévue dans les temps fixés par les règles européennes, qui devrait permettre de consommer l'ensemble des financements européens programmés en Bretagne. Le CESER salue ensuite la bonne dynamique de programmation pour la période 2021-2027. Il sera attentif en particulier à l'avancement des paiements pour le programme FEADER, qui est en phase de démarrage.

Le CESER prend acte de ce rendu compte et rendra son avis sur le bilan général prévu pour avril 2025.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de programmation des financements européens 2014-2020 et 2021-2027 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité